

PAGES

MANQUANTES

## LA MODERNITE DE SAINT THOMAS



'AUCUNS trouveront ce titre bien prétentieux et je tomberai tout de suite d'accord avec eux. On pensera à Brunetière qui prononçait en 1900, au Palais de la Chancellerie pontificale, une conférence sur la modernité de Bossuet; et les étudiants d'alors à Rome croient encore entendre le maître incomparable dont l'éloquence, semble-t-il, devait atteindre les hauteurs, où se meut le génie puissant et varié de Bossuet. Mais en constatant le goût des intellectuels qui se passionnent pour la philosophie nouvelle, tout comme le public se flatte d'aimer le théâtre nouveau, ne pouvons-nous pas revenir à saint Thomas et lui trouver les caractères de modernité qui nous ramènent à la logique et au bon sens qui sont éternels ?

“ La modernité de Bossuet, nous disait-on alors, une partie de sa modernité, celle qui nous attire à lui d'abord, et ensuite qui nous retient, c'est qu'il n'a pas eu d'autre souci littéraire que d'exprimer dans un style définitif, des vérités éternelles : “ Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus ”. Quoi de plus vrai pour saint Thomas qui a fixé dans la langue latine, cette belle langue officielle de l'Eglise, les vérités que les générations présentes doivent étudier dans le texte même, si elles veulent comprendre la vérité divine, autant qu'elle peut être comprise et définie par des procédés humains, avant de la contempler face à face dans la gloire !

De nos jours, bien des esprits semblent fatigués des idées claires et précises; le goût des rêveries poétiques a remplacé l'antique goût des solides démonstrations expérimentales et rationnelles. Peu s'en est fallu que l'on “ n'allât en Bergson ” comme Madame de Sévigné allait “ en Bourdaloue ”. L'aventure est d'autant plus amusante que l'on comprend moins la pensée si flottante de cet académicien nouveau genre.

On se rappelle en effet, comment l'un des membres du jury, devant lequel l'ondoyant docteur soutint sa thèse à la Sorbonne en 1889, interpréta l'impression générale éprouvée

en entendant l'*Essai sur les données immédiates de la conscience* : " Je n'ai pas toujours pu vous saisir, mais j'aime à croire Monsieur, que vous vous êtes compris."

Cette remarque fine de M. Ravaisson s'applique à tous les ouvrages de M. Bergson ; et grande fut ma surprise d'entendre dire, un jour, qu'un homme de profession qui pose à l'incroyant — pauvre homme au surplus dépourvu de la culture la plus élémentaire en logique et en métaphysique, — trouvait ses délices dans cette philosophie. A-t il au moins constaté que l'orientation et le cadre y font défaut, et que l'image et la métaphore à effet y tiennent lieu d'argument ?

Que nous sommes loin de la *Somme* de saint Thomas et de sa belle ordonnance ! Notre saint docteur replace la philosophie sur ses vraies bases en la tenant à égale distance des erreurs contraires. Il a mille fois raison ce frère du docteur angélique qui a écrit les lignes suivantes : " Ouvrez la *Somme* au hasard et regardez bien. D'abord, c'est l'armée ennemie des objections qu'il faut traverser, si l'on veut arriver à la place. Mais autour de la proposition assiégée quelles tranchées profondes ! Quels bastions ! Quelles murailles ! Dans son sein, quelle armée d'arguments ! Et quand on a tout vu, quels vaillants coups d'épée ! Quelle fuite ! Quelle déroute de l'ennemi."

Ces lignes martiales ne sont pas pour déplaire à l'heure actuelle où le canon fait entendre sa voix dans la vieille Europe. Elles donnent une allure guerrière à la défense de la vérité contre les erreurs modernes, contre celle en particulier qui a voulu supplanter la philosophie de Kant, dont tous les esprits devenaient saturés. Avouons que le philosophe de Königsberg avait trop longtemps exercé une hégémonie néfaste ; et il fait plaisir de lire dans le *Correspondant* les fortes études de Léon Daudet, demandant d'accentuer encore la réaction contre les infiltrations kantienne dans la pensée française.

Mais ce qui ne manque pas d'intérêt, c'est que Bergson, lui aussi, en veut à l'idole vermoulue ; et ça et là dans le cours de son premier volume, il lui décoche des traits acérés qui visent surtout les détails de cette conception philosophique. Ce n'est qu'à l'avant-dernière page qu'il manifeste son dessein de s'attaquer au fondement lui-même du système qui interdit à l'esprit humain l'entrée dans le domaine du réel et de l'absolu. Déjà le kantisme a vécu au fond de son cœur.

Toutefois, l'on ne détruit que pour remplacer. L'édifice métaphysique bergsonien devait s'élever péniblement, nettement antiintellectualiste, reposant sur la vieille formule d'Héraclius : "L'être n'est pas, tout est devenir pur". Bergson, pour mieux faire comprendre ce changement perpétuel et intégral fait miroiter sous les yeux du lecteur la comparaison suivante : "On ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve, ni même une seule fois, puisque tout change sans cesse et dans le fleuve et dans le baigneur, qui ne sont jamais les mêmes."

De cette fluidité universelle des êtres découlent les notions les plus fausses soit en métaphysique, soit en logique, soit en critériologie.

Vous devinez ce que devient la catégorie de substance. Elle est biffée misérablement et ne laisse après elle que des modes d'être sans être, des actions sans agent et des passions sans patient. Le mouvement perpétuel usurpe toutes les catégories d'accident.

La logique n'est pas à l'abri des coups de Bergson. Puisque l'être n'est pas, comment peut-il être identique à lui-même ? Mais si le principe d'identité ou de non-contradiction est détruit, il entraîne fatalement à sa suite la ruine de tous les autres principes de la raison, qui, en fin de compte, s'appuient tous sur le premier, sur l'impossibilité que le oui et le non soient identiques.

Comment voulez-vous que la critériologie reste debout, si rien n'est stable ni en moi ni hors de moi ? Les notions éternelles, les principes immuables et nécessaires, les vérités absolues ne sont plus que mensonge. L'absolu nous échappe : Nous ne savons plus rien du réel et nous retombons dans le sombre désespoir de Jouffroy. L'absolu nous échappe ! Nous nous trouvons en compagnie de Renan qui redit cette affirmation en l'accompagnant du "carillon" de l'ironie souriante ou du scepticisme jouisseur.

Au milieu de toutes ces vieilles friperies rajeunies, survit une philosophie toujours nouvelle, toujours moderne ; c'est la philosophie d'Aristote modernisée par saint Thomas d'Aquin. Oui, *modernisée* ; car on nous a volé le mot, pour l'appliquer à de pauvres hérésies.

La vraie, l'unique modernité légitime et nécessaire c'est l'adaptation de la vérité immuable à chaque point de l'espace et de la durée. C'est elle que l'on trouve dans les écrits de

l'Ange de l'École. La *Somme* de saint Thomas n'est pas un de ces livres morts qui n'expriment plus aucune des vérités qui fermentent dans les âmes et font agir les vivants. C'est pourquoi nous reconnaissons dans ce livre qu'on nous a si souvent recommandé et qui devrait être notre livre de chevet, des doctrines toujours nouvelles; et volontiers on regarderait son auteur comme notre semblable, un moderne, un contemporain. Ces vieilles pages sept fois séculaires donnent encore de nos jours aux philosophes et aux théologiens catholiques la doctrine qui convient sur les éternels problèmes qui font déraisonner un Bergson.

L'œuvre de saint Thomas porte, sans doute, sa date dans l'appareil extérieur de son style, ou dans tel détail inachevé ou contestable, mais comme elle dépasse les limites de son siècle ou comme elle appartient à tous les siècles par l'ampleur et par l'absolu de sa doctrine. C'est que le grand docteur a tout résumé, tout récapitulé, tout renouvelé en Jésus-Christ. C'est dans le Christ que se trouve la véritable modernité, parce que lui seul est éternel, lui seul est la source intarissable de toute jeunesse et de toute rénovation: "*Jesus Christus heri et hodiè: ipse et in sæcula*".

Aussi bien l'Eglise n'a jamais cessé de redire aux universités catholiques, aux grands séminaires, aux ordres religieux, aux évêques, que saint Thomas est et demeure le maître par excellence des philosophes modernes et des théologiens. Surgit-il une nouvelle erreur sur les personnes permanentes, les substances stables, les causes actives; veut-on entraîner le réel dans un écoulement perpétuel et insaisissable, et enfouir la vérité dans le gouffre sans fond de l'inconnaisable; ose-t-on affirmer que les principes d'identité ou de contradiction sont "des lois du discours" et non du réel; voudrait-on nier tout principe de causalité et concevoir une sorte d'évolution créatrice comme un pur mouvement, sans aucune chose qui soit mue ou qui meuve, comme un mouvement qui se crée lui-même, en se donnant incessamment à lui-même l'existence qu'il n'a pas; essaierait-on de fusionner dans le grand Tout tous les individus et toutes les natures; enfin, pousserait-on l'audace jusqu'à vouloir remplacer le primat de la raison par "l'élan vital" primitif, sorte de 'sympathie divinatrice' qui nous donne une vision directe et immédiate de l'intérieur même des choses avec lesquelles

nous communions intérieurement par l'action : nous aurions toujours le droit de répondre, nous, les disciples d'Aristote et de saint Thomas, que M. Bergson avec sa philosophie nouvelle a prétendu se passer de l'intelligence pour philosopher — ce qui présente toujours un petit inconvénient — ; et si l'on nous accusait de pousser au noir une doctrine pour la mettre en singulière posture, on n'aurait qu'à lire le passage suivant de l'*Evolution créatrice* où l'auteur prétend "pousser l'intelligence hors de chez elle par un acte de volonté, par la torsion du vouloir sur lui-même... Effort d'ailleurs douloureux que nous pouvons donner brusquement en violentant la nature, mais non pas soutenir au delà de quelques instants."

Faut-il ajouter que la philosophie bergsonienne, en guerre ouverte avec la science et la raison est l'ennemie jurée de la foi religieuse et chrétienne ? Il n'en pouvait être autrement. Car, suivant la remarque de M. Maritain, "une philosophie qui blasphème l'intelligence ne sera jamais catholique."

Mais qui donc plus que saint Thomas — et c'est un autre caractère de sa modernité — qui donc a démontré avec plus d'autorité et par sa parole et par son exemple, que la foi du chrétien est fondée en raison, est justifiée par les données de la raison "*Fides quærens intellectum.*"

Pourquoi a-t-il concentré comme dans un faisceau resplendissant toutes les lumières intellectuelles et tous les arguments logiques dans un livre merveilleux dont l'ordonnance rigoureuse constitue l'œuvre colossale de la Théologie ? C'est pour défendre la foi catholique dont l'Eglise est la gardienne séculaire ; et quand saint Thomas lisait tous les Pères de l'Eglise pour les absorber, il constituait une synthèse théologique basée sur les éternels principes de la foi, participant à leur valeur absolue, mais apte toujours à s'assimiler toute découverte des âges futurs. Ce qui fait qu'aujourd'hui, comme hier, et comme au treizième siècle, on trouve dans la *Somme*, approuvée par l'Eglise comme l'œuvre classique par excellence de l'enseignement théologique, une science fixée quant à la substance de ses principes révélés, mais une science toujours en progrès quant à l'application de ses principes aux questions nouvelles que peuvent soulever un Bergson ou les découvertes des générations actuelles.



Amis lecteurs, pardonnez à un pauvre curé ce misérable prône philosophique, dans une Revue que l'on vient de transformer. A cette Revue on a donné plus de corps; on réussira sans doute à lui donner toujours de plus en plus d'esprit, à condition qu'on laisse les curés à leurs ouailles. En tout cas, me sera-t-il permis de féliciter sincèrement les Frères Prêcheurs au Canada, de rester tout à fait dans les traditions de leurs pères, en travaillant à la diffusion de la science auprès de nos compatriotes? Et s'il m'était permis d'exprimer toute ma pensée, je dirais que nous du clergé séculier, nous applaudissons de tout cœur aux progrès constants du *Rosaire* depuis quelques années. Nous souhaitons à la Revue de déployer maintenant bien larges ses voiles au souffle qui inspirait saint Thomas: il est au-dessus de tous les temps. C'est l'Esprit de Dieu.

ABBÉ PHILIPPE PERRIER.



## LES ECOLES SEPARÉES DE L'ONTARIO

De différents côtés montent des rumeurs et s'élèvent des craintes au sujet des Ecoles Séparées de l'Ontario. L'existence de ces écoles catholiques est-elle réellement menacée dans la grande Province Anglaise? Et si leur vie est en péril, quelle peut être la nature du danger redouté?

On ne peut oublier que nos écoles séparées sont explicitement garanties par l'Acte de la Confédération. Le souci qui poussait l'élément protestant à sauvegarder ses écoles dans la catholique Province de Québec a stimulé également les législateurs catholiques, pour assurer à leurs coreligionnaires la continuation et le développement des institutions scolaires qu'ils possédaient dans l'Ontario.

Il est donc réglé: 1° " Rien dans ces lois (des Provinces en matière d'éducation,) ne devra préjudicier à aucun droit

et privilège conféré, lors de l'Union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées, (dénominational.) 2° Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut Canada, lors de l'Union, aux écoles séparées, et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques Romains de la Reine dans la Province de Québec."

L'existence et les droits des écoles séparées sont donc garantis par un texte très clair. C'est là un avantage précieux dans un monde, où les déductions logiques ne sont pas du goût de tous ; où tous ne conçoivent pas que le particulier est contenu dans l'universel, ni ne saisissent la portée de l'axiome : Qui veut la fin veut les moyens.

De sorte que la suppression des écoles séparées ne dépend pas du gouvernement provincial de Toronto. Pour ce faire, il faudra mettre en pièces la constitution même du pays, puisque cette clause est extraite de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. (1) Les écoles séparées dureront donc, ici, aussi longtemps que le pacte de la Confédération lui-même. Et quel chef de parti, quel ministère se lancera dans l'aventure de reviser l'acte fondamental de notre vie politique, en s'attaquant au principe de l'école séparée ?

Le danger ne vient donc pas de l'Etat.

Viendrait-il des sectes maçonniques ?

Il est clair que la ruine de l'école catholique est le but, qu'avec une infernale persévérance, elles poursuivent partout dans l'univers entier. On peut même affirmer que c'est le principal article de leur programme.

N'est ce pas le fanatisme orangiste qui a imposé au gouvernement de Toronto la douloureuse question bilingue ? Et pas n'est besoin des déclarations des journaux des Loges pour savoir que la lutte contre l'école franco anglaise n'est qu'une attaque déguisée contre l'école catholique. "Si les écoles françaises étaient protestantes, il n'y aurait pas de question bilingue", écrivait en septembre 1912 le *Times* de Hamilton. Le *St Thomas Daily Times* du 28 novembre 1912 déclare à son tour : "La raison pour laquelle le Canada s'oppose à la langue française est simplement parce que c'est une affaire de

(1) B. N. A. p. 19, art. 93.

religion". D'autres feuilles contiennent la même assertion. Pas d'illusion sur le but poursuivi : il est crûment avoué.

En Amérique comme en Europe, la Franc-Maçonnerie possède l'art fatal de morceler les questions pour diviser les intérêts. Elle parvient ainsi plus sûrement et plus rapidement à ses fins. En attaquant aujourd'hui l'école bilingue, les orangistes préparent pour demain la ruine de l'école séparée. Ils n'ignorent pas qu'ils renversent ainsi le sûr rempart qui garde la foi de nos compatriotes, et qui les préserve d'un commerce quotidien, trop favorable, hélas ! aux infiltrations protestantes. Qu'ils parviennent à supprimer les écoles bilingues, du coup ils abolissent la moitié des écoles séparées de la Province. (1) Plus tard, une tempête sera suscitée, à point, pour englober le reste des écoles catholiques. Une fois de plus, les fils de ce siècle auront été plus prudents que les fils de la lumière.

Mais ce ne sont là que des moyens détournés, et d'une application laborieuse pour anéantir nos écoles. Car, si la race des fanatiques n'est pas éteinte, elle subit la loi de la dégénérescence. Les fervents modernes de l'Orangisme peuvent bien crier et s'agiter, ils n'ont plus la taille, ni la puissance de leurs grands ancêtres ontariens, d'un John Brown, d'un Meredith ou d'un McCarthy. Où ceux-ci ont échoué, ceux-là n'auront pas plus de succès, pourvu que les catholiques d'aujourd'hui, comme ceux d'autrefois, se tiennent debout au poste de l'honneur et du devoir.

Puisque le danger ne souffle pas du dehors, surgirait-il du dedans ? Naîtrait-il du sein même de la communauté catholique ?

Certes, ce serait la plus gratuite comme la plus odieuse des injures que d'insinuer que le mal peut provenir de l'autorité dans l'Eglise.

Il n'y a qu'à relire les exhortations des Pontifes, et les décrets des Conciles pour connaître la pensée et l'action de l'Episcopat, sur ce très grave sujet. En termes pressants, le Concile plénier de Québec prescrit que partout il y ait des écoles vraiment catholiques, et qu'on mette tout en œuvre, pour qu'elles ne soient en rien inférieures aux écoles publi-

---

(1) En 1910, il existait 223 écoles séparées et bilingues sur un total de 484 écoles séparées. Depuis cette date, plusieurs nouvelles écoles séparées et bilingues ont été fondées.

ques. (1) Il ordonne aux pasteurs d'avertir les fidèles de subvenir, avec une inlassable charité, aux nécessités des écoles catholiques. Il dénonce l'erreur des fidèles qui s'imaginent que ceux-là seuls sont obligés de soutenir l'école catholique, qui ont des enfants en âge de la fréquenter. Il déclare que les parents catholiques qui optent pour les écoles neutres ou protestantes, et qui les favorisent en y payant leurs taxes scolaires, au mépris et au détriment des écoles catholiques, commettent une faute grave, et se montrent indignes des Sacraments de l'Eglise. (2).

Par ordre des Evêques, cet enseignement autorisé a été répété aux fidèles par les pasteurs dans les différentes chaires des églises paroissiales. Donc, ce n'est pas la hiérarchie qui laissera périr nos écoles !

\* \* \*

Quelle peut donc être la cause du mal ?

Le mal vient de l'apathie des parents catholiques ; il vient de l'indifférence coupable de ces tièdes croyants, plus touchés des intérêts de leur bourse que des exigences de leur foi.

Actuellement les taxes scolaires pour les écoles séparées sont plus élevées que celles des écoles publiques. Mais le remède à cet état de choses, ne consiste pas à porter les cotisations catholiques à la commission protestante. On ne fera ainsi que tarir les ressources qui alimentent nos écoles ; et fatalement pour les maintenir, il faudra hausser encore le taux des contributions. Ce serait désastreux ! Dans telle localité, des propriétés catholiques, évaluées à plus d'un million de piastres, versent leurs taxes à la commission protestante !... Mais que tous les propriétaires catholiques, sans distinction de langue ou de race, payent leurs taxes à l'école catholique, et il sera possible d'abaisser le pourcentage des cotisations scolaires. Que tous les pères de famille catholiques fassent cause commune, et il sera possible, avant longtemps, d'exercer sur le gouvernement une pression salutaire pour obtenir la restitution des subventions (octrois) en souffrance, et pour le forcer à répartir d'une façon plus équitable le revenu des taxes provenant des compagnies industrielles, taxes dont le montant va tout entier aux écoles publiques et

(1) No 285. (2) No 287.

protestantes, sans que les écoles séparées n'en perçoivent un pauvre centime, alors que, cependant, les contribuables catholiques fournissent leur bonne part des capitaux, d'où cette ressource est perçue, et dont ils sont odieusement frustrés !

Il est trop évident que nos écoles mourront d'inanition, si leurs biens sont régulièrement drainés au profit de l'école protestante. Les catholiques n'auront alors, dans un stérile regret, qu'à se frapper la poitrine, car ils auront été, par leur faiblesse ou leur inconscience, les méprisables artisans de leur propre malheur, d'un malheur immense au double point de vue religieux et national, et sans doute d'un malheur irréparable !

Pour le moment du moins, l'éducation catholique coûte plus cher à nos familles que l'éducation donnée par les écoles publiques ne coûte aux parents protestants. Mais ces lourdes dépenses sont une nécessité qui ne sera que temporaire, si tous se donnent la main. Elles sont un sacrifice à la cause sacrée de l'éducation catholique de l'enfant. Une telle cause ne le mérite-t-elle pas ? Sa noblesse souveraine ne peut-elle pas exiger même l'héroïsme ? — Et puis, est-il étonnant qu'une formation de meilleure qualité soit d'un prix plus élevé ?...

\* \* \*

Osera-t-on prétendre que la fréquentation des écoles publiques est une préparation nécessaire pour obtenir certains brevets de l'Etat ou pour être admis dans ses écoles spéciales ?

Le prétexte est usé, depuis longtemps confondu par les faits. Nos institutions ne préparent-elles pas les candidats à l'admission dans l'école modèle et dans l'école normale avec un succès à rendre parfois jaloux tous les *Collégiates* anglo-protestants ? Telle maison dirigée par des religieuses enseignantes peut se glorifier d'avoir eu dix-huit sujets heureux sur un total de vingt-deux candidats qu'elle a présentés aux examens. — Sur trois candidats pour l'entrée à l'école Normale, les trois ont été admis. Quelles académies neutres peuvent se féliciter d'un meilleur résultat ? Voilà à quelles proportions se réduit cette supériorité, vantée par une intention hostile à l'enseignement catholique, ou par un puéril engouement pour les collèges hétérodoxes.

Un autre motif invoqué en faveur des écoles publiques, c'est que les enfants de langue anglaise peuvent y recevoir

une formation conforme au génie de leur race, et une préparation efficace à leur avenir, formation et préparation qu'ils ne peuvent trouver dans les écoles séparées. En conséquence, si l'enfant fréquente l'école publique, le père payera sa cotisation scolaire à l'école publique, au détriment de l'école catholique.

Que vaut cette raison ? Ne serait-elle pas un grossier sophisme, ou un simple prétexte de l'indifférence ou de la mesquinerie ?

Notons d'abord que toutes les écoles séparées ou catholiques ne sont pas bilingues ; que si elles sont bilingues dans les milieux où la majorité de la population est française, elles sont purement et simplement anglaises, là où la plus grande partie de la population parle la langue d'Albion.

De plus, dans les villes, la difficulté n'existe pas puisque les paroisses étant nationales, chaque église possède ses écoles particulières. Les enfants de langue anglaise trouveront donc dans les écoles séparées anglaises, l'instruction et la formation requises par leur caractère ethnique ; ils recevront la préparation conforme à l'idéal que rêve, pour leur plus grand bonheur, l'admirable dévouement de leurs pères.

Dans les campagnes anglaises le problème ne saurait non plus se poser. Ristent donc les seules campagnes où l'école est bilingue. Dès que les enfants anglais sont assez nombreux, ils sont groupés en une ou plusieurs classes, exclusivement anglaises, c'est-à-dire avec livres, méthodes, programmes et instituteurs anglais. Que faut-il davantage pour leur assurer une éducation selon tous les désirs de leurs parents ?

Mais, enfin, combien de ces malheureux enfants en sont réduits à la triste nécessité de fréquenter l'école bilingue ? Selon la réponse d'un témoin qualifié, il n'y en a pas dix dans les trois comtés de Russell, de Prescott et de Nipissing, car dans les paroisses où se fixent les Canadiens-français, peu à peu les autres nationalités leur laissent le champ libre, leur concèdent la liberté de s'emparer du sol.

Il suffirait donc de quelque générosité, accompagnée d'un amour solide de l'harmonie, et d'un dévouement élevé à la cause supérieure de l'Église, pour que la menace que l'on agite comme un épouvantail disparaisse pour jamais.

Le salut des écoles séparées d'Ontario est donc entre les mains des catholiques. L'acceptation loyale et l'application sincère des directions de l'Église leur permettra de triompher de leurs ennemis. Au contraire la division des fidèles et la désertion de l'école catholique au profit de l'école protestante, voilà le mal mortel qui menace nos écoles séparées. Là est le danger, et non ailleurs. Il est dans la faiblesse, qui fuit le devoir parfois pénible, et non pas dans la noble fermeté qui réclame avec persévérance et fierté des droits méconnus. Ici, comme partout, se vérifiera le double avertissement de l'Esprit de Dieu : "*Inimici hominis domestici ejus*". (1) "*Omne regnum contra se divisum desolabitur.*" (2)

Que les catholiques serrent leurs rangs; qu'ils se tiennent unis, et personne ne prévaudra contre eux.

fr. RAYMOND M. ROULEAU,  
*des frères prêcheurs.*



## CAS DE CONSCIENCE

### DE L'USAGE DE LA SCIENCE PRIVÉE DANS LES SENTENCES JUDICIAIRES

#### 1<sup>o</sup> *Un principe général*



Il y a dans le juge, comme dans tout individu qui détient ici-bas quelque parcelle de l'autorité publique, deux hommes appelés à vivre l'un à côté de l'autre, mais obligés de rester étrangers l'un à l'autre : l'homme privé et l'homme public. Chacun de ces deux hommes a sa vie propre, distincte, indépendante. L'homme privé fait partie d'une famille; il a, dans la société, ses relations et ses amitiés, en politique, ses opinions et ses préférences, dans le domaine des affaires, ses ambitions et ses intérêts. L'homme public doit ignorer tout cela. Il n'aura,

(1) " Les ennemis de l'homme sont ceux de sa maison".

(2) " Tout royaume divisé contre lui-même, périra".

lui, d'autre amour que celui de la justice, d'autre parti que celui de la vérité, d'autre intérêt que celui de l'ordre et de la morale publics. Sous la robe du juge, il cesse d'être l'ami ou l'adversaire que l'on coudoie dans les salons, au cercle ou à la bourse, pour devenir quelque chose de tout à fait impersonnel : le représentant de la justice, ou mieux encore, la justice faite homme.

Cette indépendance de l'homme public vis-à-vis de l'homme privé est une de ces nombreuses choses que tous admettent en principe, quitte à en tenir peu de compte en pratique. Pour ne parler ici que des juges, devant combien de sentences n'avons-nous pas eu l'impression que ce n'était pas le représentant de la justice qui parlait, mais bien l'homme privé, avec ses sympathies de famille ou de parti, ses préjugés et ses intérêts. On éprouverait une certaine gêne à vendre son jugement, — bien que cela arrive parfois, — mais on ne se fait guère de scrupules de se laisser guider par ses sentiments les plus intimes. Et pourtant, pour être un peu plus propre, cette façon de trafiquer de l'autorité dont on a été investi, n'en est pas moins une de ces choses que l'opinion publique flétrit très justement.

\* \* \*

Mais faut-il pousser cette distinction entre l'homme privé et l'homme public, jusqu'à refuser au juge le droit de se servir, quand il a à rendre un jugement, de la science qu'il a pu acquérir en dehors du tribunal ? En d'autres termes, est-il tenu de conformer sa sentence aux témoignages reçus en cour, alors même qu'il saurait, de science certaine, quoique privée, que cette sentence est tout à fait injuste ? Nous essayerons de nuancer davantage notre réponse tantôt ; mais nous croyons pouvoir établir immédiatement ce principe : la science que le juge peut acquérir en dehors du tribunal n'a rien à voir avec la sentence qu'il doit rendre comme juge.

Il n'est là, en effet, ni pour accuser, ni même pour témoigner ; il n'est là que pour juger. Et son jugement étant l'acte d'un homme public, ne doit s'inspirer que de ce qu'il sait comme tel. Tout ce qu'il sait comme homme privé, ne regarde que l'homme privé. Tout au plus, peut-il se laisser guider par cette science dans les questions à poser pour découvrir la vérité. Mais, quand il s'agit de prononcer la sentence, il ne

peut se servir que des données qu'il possède comme juge. En un mot, et pour me servir d'une de ces expressions lapidaires que les anciens affectionnaient particulièrement, il doit ignorer sous la robe ce qu'il a appris sans elle.

*2<sup>o</sup> Une première application de ce principe*

Le cas le plus simple qui puisse se présenter est celui-ci. Le juge sait, de science privée, que l'homme qui vient d'être traduit devant lui est coupable. Le hasard a mis entre ses mains la preuve de sa culpabilité. Seulement, par un ensemble de circonstances, toutes plus ou moins accidentelles les unes que les autres, cette preuve n'a pu être faite en cour. Ni l'habileté de l'interrogatoire, ni l'insistance sur certains points plus vulnérables n'ont pu arracher aux témoins une seule preuve. Le juge se trouve donc dans cette alternative : ou bien d'absoudre cet homme qu'il sait coupable, ou bien, de le condamner sans preuves juridiques. Le cas n'est pas chimérique. La solution est facile. Le juge n'a pas le droit de condamner cet homme. Il en a si peu le droit que, s'il le fait, il est tenu de réparer toutes les suites de sa sentence, au même titre que s'il avait condamné un innocent. Sans doute, il sait que cet homme est coupable. Mais il le sait comme simple particulier. Or, comme tel, il n'a aucune autorité sur lui. C'est comme juge, et comme juge seulement, qu'il peut prononcer une sentence. Cette sentence ne doit donc s'inspirer que de ce qu'il sait comme tel.

A première vue, et pour ceux qui croient encore dur comme roc à la justice d'ici-bas, il y a dans ce brevet d'innocence, accordé sciemment à un coupable, quelque chose qui révolte. Je doute cependant que cette raison, toute de sentiment, puisse faire impression sur les juges. Une longue pratique de la cour, de ses dessous, de ses misères a dû leur enlever bien des illusions sur la justice des hommes. " Il y a trois hommes ", disait, je pense, Balzac, " qui ne croient plus à la vertu : le prêtre, le juge et le médecin ". Et il ajoutait que si tous trois sont vêtus de noir, c'est qu'ils portent le deuil de leurs illusions de jeunesse que la réalité a fait s'envoler. De cette boutade évidemment exagérée, je ne veux retenir que la dernière partie. Sous sa robe noire, le juge doit porter le deuil de bien des illusions, — ses illusions de

jeune étudiant en droit, — sur la justice humaine. Et c'est pourquoi, cette objection plus ou moins sentimentale que nous nous sommes faite ne vaut pas pour lui.

*30 Où les choses se compliquent*

Lorsqu'il ne s'agit pour un juge que de laisser échapper un coupable de plus des mains de la justice, il nous a semblé qu'il devait pouvoir se résigner encore assez facilement. Il en serait sans doute tout autrement, s'il se voyait dans la nécessité de condamner quelqu'un qu'il sait innocent, mais contre lequel pourtant, on a fait, en cour, une preuve valable. Aussi, les casuistes ont-ils recours à toutes les restrictions, à toutes les distinctions, pour échapper au principe posé plus haut.

Et d'abord, ils sont d'accord pour faire au juge un devoir d'épuiser tous les expédients dont il dispose, pour arriver, soit à saisir la vérité qui se dérobe, soit à écarter tout jugement dans de telles conditions. En conséquence, il doit multiplier les interrogatoires, guider adroitement la défense, traîner le procès en longueur et même, si la cause en vaut la peine, la renvoyer devant un juge supérieur et se porter lui-même comme témoin.

Nous supposons maintenant le cas où aucun de ces expédients n'aurait réussi, et où le juge se verrait dans l'alternative, ou bien de condamner un accusé qu'il sait innocent, ou bien de l'absoudre, malgré la preuve juridique établie contre lui. Ici, les avis diffèrent un peu.

Saint Thomas, qui était d'un temps où l'on allait jusqu'au bout des principes, nous dit que le juge doit conformer son jugement aux témoignages reçus en cour et condamner cet homme. Comme simple particulier, en effet, — et c'est bien comme tel qu'il sait que l'accusé est innocent, — il n'a pas plus le droit d'absoudre qu'il n'avait tantôt celui de condamner. A la cour, il est juge et rien que cela. Par conséquent, étant donné que, comme tel, il ignore que cet homme est innocent, il ne peut d'aucune manière l'absoudre.

Depuis Saint Thomas, les casuistes ont tâché d'enlever à notre principe un peu de sa rigidité, de le rendre plus souple, plus humain. Nous laisserons de côté certaines opinions qui, à notre avis, en font vraiment trop bon marché, pour ne nous

arrêter qu'à celle de saint Alphonse, lequel, ici, comme un peu partout d'ailleurs, a su concilier la belle fermeté de jadis, avec les tendances plus ou moins larges de son temps.

Il se range d'abord à l'avis de Saint Thomas, lorsqu'il ne s'agit que de condamnations de moindre importance, de peines pécuniaires ou autres du même genre. Dans ces cas-là, en effet, le bien de l'individu doit passer après cette raison d'ordre général dont nous avons fait un principe. Il en serait autrement si la vie, l'honneur, ou la liberté d'un innocent étaient en jeu. Alors, en effet, on ne peut supposer que l'Etat, dont le juge n'est, après tout, que le représentant, puisse vouloir que la justice suive son cours ordinaire, au mépris des biens les plus sacrés de l'individu.

Nous assurons que cette distinction, qui fait entrer un peu d'humanité dans notre principe, nous paraît fort acceptable. Seulement, aujourd'hui, étant donné la distribution des causes devant les tribunaux, elle a moins souvent sa raison d'être. En effet, la plupart des causes criminelles, dans lesquelles le juge, d'après saint Alphonse, pouvait se servir de sa science privée, ne sont plus de son ressort. Elles relèvent, dans nos pays, d'un corps de jurés qui, eux, sont tenus, dans de tels cas, de faire passer leur conviction intime avant toute autre considération. Une fois qu'ils se sont prononcés sur la culpabilité ou l'innocence de l'accusé, il ne reste évidemment plus au juge qu'à fixer la peine. Il va de soi que, si cette peine est proportionnelle et s'il est convaincu de l'innocence du condamné, il devra se contenter du minimum.

En pratique, le juge peut donc s'en tenir au principe que nous avons posé en tête de ce travail. Sa science privée, tout comme ses sentiments intimes, ne regarde que l'homme privé. Chaque fois qu'il rend un jugement comme juge, il ne peut s'appuyer que sur les données qu'il possède comme tel.

fr. M.-CESLAS FOREST, O. P.



## QUELQUES TRAITS DE LA PHYSIONOMIE DE SAINT THOMAS

---

“ Toute sa vie fut comme d'argent,  
candide en sa conversation et pure  
en son action.”

TOCCO



UNE mère voulut un jour, — c'est un conte de M. R. Bazin, — fixer avec le crayon les traits de sa fille qui venait de mourir. Elle dessina les lignes générales, le contour de la figure, la courbe des sourcils, les sinuosités de la bouche. Mais quand il fallut préciser les petites rides familières, les ombres imperceptibles, l'expression surtout du regard et tout le je ne sais quoi qui fait vivre un visage, elle eut trop peur de trahir sa vision intérieure. Elle se contenta d'achever en elle-même le portrait ébauché.

Le portrait le meilleur est, en effet, celui qu'on peut achever en soi-même. La physionomie, qui est la manifestation de la personnalité, est l'un de ces nombreux mystères au milieu desquels nous vivons. Et la parole n'est pas moins impuissante à l'exprimer que la peinture ou le dessin. On a naturellement l'impression d'une physionomie. On n'en a pas la connaissance. Cela ne s'analyse point. On ne sait pas avec quoi c'est fait. Et c'est pourquoi, il n'y a pas de mot pour en parler. Le confrère inévitable dont vous dites : “ Si je le connais ! ”, vous sentez fort bien qu'il possède, non pas uniquement dans son regard non pas seulement dans son sourire et sa parole, mais un peu dans toutes ces révélations de sa personnalité, quelque particulière chose qui fait qu'il est lui-même et non pas un autre. Et quand une fois vous le connaissez, un rien suffit pour que vous ressentiez toute sa personnalité : le bruit de son pas, le son de sa voix, c'est lui. Mais, s'agit-il de faire partager à un autre votre impression, il faut multiplier les phrases, accumuler les épithètes, les images, les anecdotes. Et d'ailleurs, l'impression communiquée est parfois d'autant plus fausse qu'il y a eu plus de frais d'éloquence.

Une personnalité de l'histoire du passé n'est pas perçue de la même façon. L'impression est alors moins simple, mais non pas toujours plus difficile à recevoir. Cela dépend des circonstances et des époques. Il y a des portraits de Velasquez et des bustes de Houdon qui donnent, autant qu'une longue intimité et mieux qu'une biographie, l'impression d'une personnalité humaine. De même, les grands écrivains, qui se sont mis tout entiers dans leur style, dans leurs mémoires, dans leur correspondance, peuvent être connus aussi bien que des contemporains. Et les habitués de l'Abbaye-aux-Bois n'avaient sans doute pas de la personne de Châteaubriand une connaissance ou une impression aussi complète ni aussi juste que celle que nous pouvons avoir nous mêmes, non pas seulement en lisant les œuvres du grand coryphée romantique, mais encore par les travaux de tout genre dont sa personne a été l'objet.

Il est vrai, cependant, que toutes les époques n'ont pas eu comme la nôtre cette manie de la dissection morale, et il se trouve que rien n'est plus particulièrement étranger à la mentalité du moyen-âge. Les scolastiques mettaient en pratique la théorie anti-romantique de l'art impersonnel. Leur doctrine est exposée en notation mathématique. Ils s'intéressent à la personnalité, mais en tant qu'elle est *l'ultime actualité de la substance*, et c'est pour avoir le droit d'en faire abstraction qu'ils nous parlent quelquefois des "notes individuantes". Aussi, alors que Spinoza, Leibnitz, Pascal ont si fort intéressé la critique contemporaine, et plus encore par leur personnalité que par leur pensée, le grand philosophe du moyen-âge, Thomas d'Aquin, n'a encore tenté la plume d'aucun monographe ni le pinceau d'aucun portraitiste. Il y a cependant des écrits du docteur angélique, où l'homme paraît assez, comme l'office du Saint Sacrement et la petite Lettre à un étudiant. Et nous avons, aussi, outre les biographies détaillées, des anecdotes nombreuses et caractéristiques. Or, l'anecdote, qui est l'entrelien de l'histoire, a parfois, comme l'on sait, une valeur psychologique plus grande que toute une biographie. Un travail, dégageant la physionomie de saint Thomas, serait donc possible. Il ne manquerait pas d'intérêt.

Nous ne pouvons et nous ne voulons noter ici que quelques traits de la physionomie physique et morale du grand docteur.



La figure de saint Thomas était belle et régulière. L'on peut croire que les portraits que nous avons de lui, et dont quelques-uns sont très anciens, nous en donnent quelque idée. Ces portraits n'ont ni expression ni vie. Les artistes ne visaient manifestement qu'à exprimer l'œuvre du docteur et son triomphe sur les ennemis de l'Eglise. Les symboles en sont donc la partie intéressante : soleil sur la poitrine, livre ouvert, hérétiques aplatis sous les pieds du champion de l'orthodoxie. Cependant, la grosse figure impersonnelle du docteur a toujours ces traits réguliers et nobles que l'on voit sur les images populaires et qui semblent une tradition reçue.

Pierre Calo, qui est le premier biographe, donne d'autres détails. Saint Thomas était grand, se tenait droit, avait le teint de la couleur du froment. Il était un peu chauve. La tête était grosse et puissante, les membres bien proportionnés. Quoique d'aspect viril, il était très délicat. Le jeune comte de Rocca Secca ne renonça point, sous la bure du prêcheur, à ce qui était inné en lui : l'urbanité des manières et la noblesse du maintien et de la démarche.

La famille de Thomas est, en effet, de la meilleure noblesse. Cette race de preux chevaliers, qui n'a pas connu les vices des époques raffinées, transmet au plus illustre de ses représentants un sang encore pur, pas vicié par le plaisir, ni affaibli par l'abus du travail intellectuel. La première enfance du docteur se passe sous les soins d'une mère chrétienne. Après, — de cinq à dix ans, — un séjour providentiel au monastère du Mont Cassin, il rencontre les Prêcheurs à Naples. Il entend Albert le Grand. Son intelligence commence à connaître Aristote. Son âme vit intimement avec le Christ Eucharistique. Toutes ses facultés, comme des plantes prédestinées, n'ont manqué ni de l'humus fécond, ni de soleil, ni de rosée. Elles ont leur plein épanouissement dans la vie de moine-docteur, qui semble faite pour lui.

De telles circonstances ne prédisposent pas aux complications ni aux raffinements. Aussi, la physionomie morale est simple. Des écrits comme des actes, on emporte d'abord l'impression d'un tout harmonieux et ordonné. C'est une vie où la raison est maîtresse. L'équilibre en est le trait caractéristique.

De même que le corps s'est développé sainement et normalement, de même l'intelligence ne connaît ni le morbide ni l'excès. Elle est curieuse autant qu'intelligence de son temps, mais elle n'exige pas les lumières qui ne lui sont pas dues. La vie est consacrée certes à l'étude et à la théologie, mais la prière a sa large part et souvent saint Thomas interrompt la composition de ses ouvrages, pour s'édifier au récit des austérités des Pères du désert. Cette composition même ne le trouble pas. Il travaille dans la paix, et non pas sans effort, puisque le travail c'est un effort, mais sans l'exaspération et la fièvre et tout ce qu'il y a de trépidant et de nerveux dans le travail de la plupart des écrivains. Les pages de saint Thomas, les articles de la *Somme* ne sont que le trop-plein d'une source surabondante. Ce n'est pas un philosophe qui, en écrivant, songe à la postérité, et s'inquiète, et s'examine. C'est un maître qui enseigne, sans tourment pour lui même, sans pensée de gloire, sans prétention au nouveau, sans désir de plaire ou d'éblouir. La doctrine mystique de saint Thomas porte aussi la marque de ce génial bon sens. Et il me faut citer, à ce propos, les paroles d'un Père de la Compagnie de Jésus. Elles sont tirées des quelques pages consacrées à saint Thomas dans le "*Christus*": "Rien ne peut rendre le bel optimisme du docteur angélique et son goût profond pour tout ce qui est humain. Après qu'on a appris à connaître la piété franciscaine, il faut lire et méditer les pages où le saint Docteur développe sa doctrine spirituelle. La divinité est tout ce qu'il y a de plus aimable, enseigne-t-il, et c'est seulement en raison de notre faiblesse que nous trouvons plus d'attrait aux mystères de l'humanité du Christ. Qu'on prenne les chapitres de la *Somme contre les Gentils* sur la pauvreté et la chasteté. On n'y trouvera pas cet enthousiasme pour le dénûment, ni cette soif d'imiter Jésus souffrant qui transportaient saint François. On y trouvera un grand amour de la contemplation, et la pauvreté et la chasteté ne seront que des moyens pour observer les préceptes et surtout celui de l'amour de Dieu".

D'autres grands génies ont eu cependant cet équilibre et ne ressemblent guère à Thomas d'Aquin. Bossuet, qui est "le complet accord, la merveilleuse harmonie de toutes les puissances de l'esprit et du cœur", on le sent très différent de saint Thomas. Et représenter le docteur du moyen-âge

comme Rigaud a représenté Bossuet, dans toute la majesté de l'épiscopat et du génie, avec l'aspect serein mais dominateur d'un roi des intelligences, ce serait faux, je crois, et il y a un trait de la physionomie de notre docteur qui détonnerait dans cet appareil. Tout ce qui peut ressembler à une pose est, en effet, incompatible avec la personne de saint Thomas. Et je le vois bien dans un cadre somptueux et royal, à un certain moment de sa vie, mais il y est "comme n'y étant pas". C'est à la table de saint Louis, roi de France. Au beau moment du dîner, frère Thomas, qui a été distrait, s'écrie tout à coup : "Voilà pour confondre les Manichéens", et son poing s'abat sur la table royale. Les hanaps d'or et les aiguières d'argent font une résonnance. Le service est interrompu. Les courtisans, le sénéchal, les serviteurs ont les yeux tournés vers ce moine original. Le prieur de Saint Jacques, scandalisé de la conduite de son subordonné, lui montre un visage irrité. Je vois la figure de frère Thomas rougissante, timide. Il répond par un sourire confus au sourire amusé du roi. Il a l'air de vouloir s'excuser, sans pouvoir l'oser. L'expression de naïveté et de candeur du regard fait contraste avec le front large et haut, avec la tête puissante et carrée.

Saint Thomas a eu, en effet, toute sa vie, la candeur et la simplicité d'un enfant. Le mot "enfant" revient sous la plume de ses historiens comme un terme naturel de comparaison. "Il fallait veiller sur lui, dit Tocco, comme une nourrice veille sur un enfant", *Circa quem oportebat semper assumere nutricis officium*. Et son confesseur, déposant au procès de canonisation, dit que sa confession fut comme la confession d'un enfant de cinq ans.

Comme l'enfant, Thomas ignore la plaisanterie : il croit sur parole le malin qui veut lui faire voir un âne-volant. Les récréations frivoles lui sont à charge et il fuit. Il a des paroles sévères sur la bouffonnerie, qu'il ne veut pas comprendre, ce en quoi il n'est guère Napolitain. Il n'est d'ailleurs Napolitain un peu que par le lieu de sa naissance. Ses ancêtres maternels auraient été Normands. Et il n'est pas davantage Napolitain par le type. Les habitants de Naples sont petits, vifs, aiment à parler et à rire. Ce sont presque des Grecs. Sainte-Beuve prétend qu'ils sont les plus bouffons des hommes. Saint Thomas ressemblait plutôt aux Italiens du Nord. Il était lent, un peu lourd et taciturne. Le sobri-

quet de "grand bœuf muet", que lui donnaient ses compagnons, n'était sans doute pas entièrement gratuit.

Le style même de saint Thomas, quand il s'y met un peu, comme dans l'office du Saint Sacrement, rappelle presque la simplicité enfantine de certains auteurs bibliques. On dit que Racine converti aimait Dieu avec la passion et les larmes qu'il avait portées dans ses amours profanes. Saint Thomas aime Dieu comme un petit enfant aime son père ou sa mère. Il lui donne son cœur et il lui demande sa récompense comme dans l'*adoro te*. Et combien est touchante cette simplicité dans les strophes qui terminent le "*Lauda Sion*" !

Bone pastor, panis vere,  
 Tu nos pasce, nos tuere.  
 Tu qui cuncta scis et vales. . . .

Jamais saint Thomas n'aurait écrit ce chef-d'œuvre qu'est l'office du Saint Sacrement, s'il n'avait su, selon le conseil de Jésus-Christ, redevenir semblable aux petits enfants et ce n'est pas là la qualité la moins attrayante de la physionomie du docteur angélique.

Cette qualité n'est d'ailleurs pas une qualité secondaire. C'est une qualité maîtresse, ou plutôt c'est un aboutissant, une synthèse, une floraison, avec de la couleur, avec du parfum, de qualités nombreuses et variées.

De quoi est faite, en effet, la candeur de l'enfant, sinon précisément de ce qu'il est pur et sans passions basses ou mauvaises. L'enfant n'aborde pas les hommes pour leur plaire ou les asservir. Il n'est pas un conquérant d'or ou de plaisirs. "Il regarde seulement et il s'étonne". Pour lui, la vie n'est pas une lutte. Elle n'est encore qu'un mystère.

De même, Saint Thomas, à l'âge mûr, n'a pas les passions vives de l'homme mûr. Il n'a pas été, comme saint Paul ou saint Augustin, mêlé à ces combats de la vie, où, au choc des passions, les passions se forment et grandissent. Et ce n'est pas parce qu'il est philosophe et qu'eux sont apôtres. A la démangeaison ordinaire des grands hommes : dominer les autres et les influencer, les philosophes eux-mêmes n'échappent pas. Par le style des "Pensées", on devine le Pascal tyrannique qui veut ajouter à la force de la vérité toute la force de ses nerfs, de son magnétisme, et de sa personnalité

passionnée, et dont on a pu dire qu'il ne supportait pas que d'autres fussent libres là où lui se croyait enchaîné. Saint Thomas, lui, ignore cette passion. Il expose la vérité sans s'y mêler et ses contemporains disaient déjà de lui : "Il réfute un adversaire comme on instruit un disciple."

Mais une autre passion, plus destructive encore de candeur, c'est l'impureté. Elle compose le masque orgueilleux et contracté de l'adolescent. Cette végétation charnelle, qui greffe sa vie immonde sur la vie même de l'homme, et qui tire de l'intelligence et du cœur le meilleur de la sève, saint Thomas n'a pu l'étudier et la connaître que chez les autres et dans les écrits des philosophes. Il a été vierge, et c'est là aussi une explication de sa naïve simplicité.

Pour expliquer cependant toute la simple grandeur de cette physionomie de saint, il faut remonter à l'artiste divin. C'est parce qu'elle a été dès ici bas unie à Dieu par la charité, c'est parce qu'elle a dès ici-bas atteint sa fin, que cette âme a pu refléter sur un visage d'homme comme un charme d'éternelle jeunesse.

fr. HENRI H. PELLETIER, O. P.



## DANS L'ÉGLISE ET DANS L'ORDRE

### I

#### LES ACTES DU SAINT-SIÈGE

##### BENOIT XV ET LA GUERRE

Dans sa dernière chronique, la *Revue* signalait quelques traits caractéristiques de la sollicitude du Souverain Pontife pour les belligérants. Les plus récents *Actes du S. Siège* continuent à nous en apporter de nouvelles preuves officielles, les seules, dont, à dessein, nous voulons tenir compte ici. Et vraiment, lorsque l'on apprend ce que le Pape a fait pour

l'amélioration du sort des prisonniers de guerre, les secours spirituels qu'il a facilités par l'octroi de pouvoirs spéciaux aux aumôniers militaires, les paroles de paix qu'il ne cesse de faire entendre, les prières publiques qu'il ordonne, l'on s'étonne que des esprits cultivés, que même des catholiques reprochent au Saint-Siège de ne pas agir.

### *Les prisonniers de guerre*

Un document de la Congrégation des Affaires Extraordinaires nous apprend l'initiative pontificale en faveur des malheureux prisonniers de guerre.

Les Evêques dans les diocèses desquels il y a des prisonniers de guerre sont invités à préposer au soin de ceux-ci, le plus tôt possible, un ou plusieurs prêtres, et des prêtres qui sachent la langue des prisonniers — *eorum linguae satis peritos*; qu'au besoin l'on fasse appel aux prêtres des diocèses étrangers.

Ces prêtres désignés par l'autorité épiscopale, ne devront rien omettre de ce qui pourra être utile au corps et à l'âme des captifs : ils les consoleront, et les assisteront dans leurs besoins même les plus pénibles.

Et la pensée du Pape se reporte des prisonniers à leurs familles dont il devine l'angoissante inquiétude ; il demande à ces aumôniers spéciaux de faire en sorte que les familles soient renseignées sur l'état de leurs membres ; qu'ils fassent écrire ou qu'eux-mêmes écrivent aux parents des prisonniers, à ce sujet. Dans une lettre du Cardinal Secrétaire d'Etat jointe à ce décret, il est demandé aux Cardinaux des pays en guerre de voir à l'exécution de ces décrets, et il est bien spécifié, que, par prisonniers de guerre, Sa Sainteté entend ne pas faire de distinction de religion, de langue et de nationalité. [A. A. S. 30 décembre, p. 710.]

Touchante charité paternelle que ce soin des prisonniers, charité qui sans doute, vaudra à plus d'une mère restée au foyer, un peu de consolation.

### *Les Aumôniers militaires*

La Sacrée Pénitencerie, désireuse de pourvoir au bien des âmes, par mandat spécial et exprès du Souverain Pontife, a publié le décret suivant :

Les aumôniers militaires suivant l'armée, peuvent, durant la guerre, entendre les confessions de tous les fidèles qui s'adressent à eux, et se servir, en leur faveur, de tous les pouvoirs à eux conférés. Ils jouissent du même privilège, s'ils sont prisonniers, en faveur de tous ceux qui sont prisonniers avec eux. [Ibid, p. 712.]

### *Souhaits de Noël au Vatican*

Les journaux ont déjà publié le texte de la Réponse du Pape, aux souhaits que Lui présenta le Sacré-Collège, le 24 décembre dernier. Aussi ne voulons-nous signaler que quelques paroles pontificales, relatives à la guerre : elles confirment des dépêches antérieures sur diverses initiatives du Pontife.

Le Pape avait demandé "une trêve de Noël, pour qu'au moins un rayon du divin soleil de paix perçât les ténèbres de cette guerre meurtrière". Il n'a pu y réussir ; mais loin de se décourager, Il veut persévérer dans ses efforts de pacification. En quelques phrases d'une irrésistible émotion, commentant une parole du Prophète, Il s'écrie : "*Clama ne cesses, Criez et ne cessez pas*", et c'est pourquoi nous avons sollicité, non sans l'espérance d'y réussir, *l'échange des prisonniers* devenus inhabiles au service militaire. "*Clama ne cesses*", et c'est pourquoi nous avons voulu "que les pauvres *prisonniers de guerre* voient s'approcher d'eux, des prêtres *instruits de leur langue* qui leur prêtent l'assistance nécessaire, et qui s'offrent à servir d'intermédiaires entre eux et leurs familles. "*Clama ne cesses*", et c'est pourquoi nous louons les pasteurs des âmes et les simples particuliers qui ont décidé de promouvoir ou de multiplier les prières publiques et privées." [Ibid, p. 694.]

### *Prières publiques pour la paix*

Dans sa désormais historique Lettre Pastorale, S. E. le Cardinal Mercier se plaît à montrer la main de Dieu dans la présente guerre ; le sentiment qui domine, y est il dit, "c'est que Dieu se révèle le Maître." Que suit-il de là, sinon qu'il faut obtenir de sa miséricorde, la cessation de son châtement ? La prière est l'arme toute-puissante qui, à l'heure voulue par la Divine Providence, vaincra son courroux.

Aussi voyons-nous le Saint-Père s'efforcer de faire de plus en plus nombreuse l'armée des priants qui désarmeront la colère de Dieu. Dans ce but, il vient de commander pour toute l'Eglise un jour de prières publiques. Lui-même a voulu composer la prière que tous, grands et petits, réciteront ce jour-là. Pour l'Europe, ce jour fut le 7 février dernier ; et les dépêches nous ont appris que 60,000 personnes acclamèrent, dans Saint-Pierre, le Vicaire du Christ priant pour la paix.

Dans les autres parties du monde, le jour de prière est fixé au dimanche de la Passion, 21 mars. Une indulgence plénière est accordée à tous ceux qui s'étant confessés et ayant communiqué, assisteront aux cérémonies du matin ou du soir dont le détail est fixé par le décret, ou prieront durant un certain laps de temps devant le Très Saint-Sacrement exposé.

Le décret ajoute "qu'il est désirable que les enfants participent dans la mesure convenable à ces cérémonies". [A. A. S. 15 janvier, p. 10.]

Dans presque tous les Actes — Discours ou Lettres — où il témoigne de son intérêt à la présente guerre, le Souverain Pontife laisse entendre que d'autres démarches ont été faites, par lettres privées ou par voie diplomatique.

Et toutefois, faut-il le dire, il s'est trouvé des esprits chagrins qui ont osé parler du "silence du Pape," parce que la parole pontificale, jusqu'ici, n'a pas encore condamné les ennemis.

Les quelques actes *officiels et publics* dont il a été question dans ces deux dernières chroniques, les autres, *officiels* peut être, mais *non encore publics*, dont le Pontife lui même a insinué l'existence, prouvent assez l'intérêt qu'il porte à la guerre.

Qu'il n'ait pas pris parti pour l'une des nations belligérantes, en voici la raison, qu'il a exprimée dans son discours en Consistoire du 22 janvier :

*Le Pontife romain, en tant, d'une part, qu'il est le Vicaire de Jésus-Christ mort pour tous les hommes et pour chacun, en tant, d'autre part, qu'il est le Père commun des catholiques, doit embrasser dans un même sentiment de charité tous les combattants. Il a, de chaque côté des belligérants, un grand nombre de fils dont le salut doit lui causer*

*une égale sollicitude. Il est, par suite, nécessaire qu'il considère en eux, non les intérêts spéciaux qui les divisent, mais le lien commun de foi qui les rend frères.*

#### LES VACANCES ÉPISCOPALES AU MEXIQUE

L'incessant état de révolution au Mexique crée aux Evêques de ce pays une situation de persécution et de proscription : quelques-uns ont été chassés de leurs diocèses et empêchés d'y revenir, d'autres jetés en prison ; d'autres ont dû se cacher ou fuir dans les pays voisins.

Pour subvenir aux besoins spirituels des fidèles réellement en danger du fait de l'absence des Pasteurs, quelques chapitres cathédraux ont songé à élire des Vicaires Capitulaires ; de fait, dans un diocèse, cette nomination a eu lieu, enlevant la juridiction du Vicaire Général.

Le Souverain Pontife a déclaré injuste ce procédé, et nulle cette élection, et celles qui pourraient se faire. Malgré leur éloignement, les Evêques conservent leur entière autorité *qu'ils peuvent et qu'ils doivent exercer*, par eux-mêmes, par leur Vicaire-Général, ou par tout autre prêtre délégué. Tous, fidèles, prêtres, chanoines doivent reconnaître cette autorité et lui obéir. [A. A. S. 30 décembre, p. 698.]

#### CONGRÈS DE PRÊTRES-ADORATEURS A MONTRÉAL

Montréal aura, au cours de la présente année, un Congrès eucharistique national des Prêtres-Adorateurs du Canada ; il sera le digne complément des Congrès Eucharistiques antérieurs. Au Congrès international de 1910, au Congrès diocésain de Sainte-Thérèse, au Congrès paroissial de Sainte-Anne-des-Plaines, il y eut bien des *sections* et des *séances* sacerdotales ; celui que l'on prépare sera complètement sacerdotal. Il coïncidera, d'ailleurs, avec le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'établissement à Montréal, des Pères du Saint-Sacrement.

Le projet a reçu l'adhésion et les encouragements de l'Episcopat Canadien.

Il vient de recevoir l'encouragement le plus haut qu'une œuvre humaine puisse obtenir, l'approbation et la bénédiction du Souverain Pontife.

Par Lettre du 20 décembre, le Pape loue cette œuvre comme "digne de la recommandation Pontificale, et fait des vœux pour sa réussite". [A. A. S. 15 janvier, p. 25.]

La *Revue Dominicaine* est heureuse d'offrir aux R. R. P. P. du Saint-Sacrement, organisateurs du Congrès des Prêtres-Adorateurs, l'assurance de ses vœux les plus chers de complet succès, et de répéter la parole du Saint-Père : "*Sit felix, sit faustus Sacerdotum Canadensium conventus.*"

#### QUELQUES INDULGENCES

A tous les fidèles qui se vouent à Notre-Seigneur Jésus-Christ, souhaitent de mourir dans son amour, et récitent la prière suivante : "*Jésus je vis pour vous. Jésus, je meurs pour vous. Jésus, je suis à vous dans la vie et dans la mort,*" sont accordées, par le Saint-Office, les Indulgences suivantes :

Indulgence de 100 jours, pour chaque récitation.

Indulgence plénière, pour la récitation quotidienne pendant trente jours ;

Ces deux indulgences sont soumises aux conditions ordinaires de la confession, de la communion, de la visite à une Eglise ou à un Oratoire public, et applicables aux défunts. [A. A. S. 30 décembre, p. 697.]

fr. AUG. LEDUC, O. P.

---

## II

### Ernest Psichari.

Le contraste le plus marqué peut-être entre le Français de France et le Canadien-Français réside dans la façon de sentir et d'exprimer le sentiment. Le Français de France ignore en partie nos réserves, nos pudeurs et parfois nos lâchetés. Et quand il s'agit du sentiment religieux, ce dernier, s'il est véritablement croyant, se distingue de nos pieux laïcs par une totale absence de respect humain. Question de tempérament, sans doute, mais aussi, question de circonstances locales. La tyrannie du pouvoir, l'athéisme affiché, le blasphème écrit, le rire et l'invective de la part des opposants, autant d'aiguillons qui nous font heureusement défaut, mais qui poussent un catholique de là-bas à arborer ses couleurs, à dire son âme.

Quoi qu'il en soit des motifs, les jeunes catholiques de France, et notamment les jeunes convertis, sont admirables de foi audacieuse et de crânerie dévote. Ce n'est pas un Paul Claudel ni un Francis Jammes qui rougirait d'écrire en toutes syllabes, et même pour la scène, le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Quant à Ernest Psichari, ce filleul petit-fils de Renan "rallié à ses pères contre son père", il suffit de parcourir les fragments de correspondance que nous publions à la suite, pour se convaincre qu'il n'avait pas reçu en vain l'onction des lutteurs du Christ, et que ce jeune soldat plein de promesses savait déjà, au moins, ne pas rougir de son chef. Ces lettres sont adressées à Mgr Gibier, évêque de Versailles. L'éminent prélat lui avait administré le sacrement de Confirmation, le 8 février 1913, après que le Rév. Père Humbert Clérissac, dominicain de la Province de Lyon, eût obtenu du libre-penseur déjà travaillé par la grâce son adhésion définitive à la pensée catholique. Voici des phrases où se révèlent à dose égale, la piété ostensible et l'humilité du converti :

" J'étais venu vers vous en tremblant, Monseigneur, et obsédé de tant d'affreux souvenirs que c'était vraiment contre toute espérance qu'il me fallait espérer. Mais vous m'avez, dès l'abord, montré tant de bonté que j'entrevois déjà la paix et la force que donne le nom de chrétien, avant même que, par la grâce du Saint-Esprit, vous ne me fissiez entrer vraiment dans la maison de tous mes désirs. . . .

" Et maintenant, que puis je faire pour le Maître Divin qui m'a tendu ses mains sanglantes ? Que puis-je faire pour l'Eglise qui m'a accueilli au plus fort de ma détresse ? Ah ! il n'est pas d'heure où je ne supplie Jésus et Marie de m'éclairer, de me donner la force d'être sans partage au pied de la Croix, uniquement attentif à leurs ordres. Que Votre Grandeur veuille bien m'aider auprès d'eux et m'envoyer, en faveur de ma bonne volonté, Sa paternelle bénédiction ! . . .

" Le pauvre livre que Votre Grandeur daigne me demander, (*L'appel des armes*) est en réimpression. Dès que le nouveau tirage sera prêt, je m'empresserai de satisfaire un désir qui m'honore autant qu'il me couvre de confusion. Je le ferai par obéissance, car je suis bien sûr que ce livre est indigne de vous être présenté et qu'il risquerait fort de me faire singulièrement baisser dans votre estime, si vous ne

saviez qu'il a été écrit dans les ténèbres et bien avant le jour où vous avez appelé sur moi la véritable lumière."

Ernest Psichari préparait un autre volume, (*Le centurion*) contenant cette fois sa pensée véritable, et que des mains pieuses vont se charger de mettre au jour. On sait également qu'au moment où la guerre éclata, il songeait à quitter le monde pour la vie religieuse et ne différait sa démarche que pour y préparer peu à peu sa mère. Elle est donc vraie en tout sens, la phrase que Maurice Barrès écrivait sur cet admirable jeune homme : "Le petit-fils de Renan aura passé au milieu de nous en courant, mais que sa destinée interrompue est belle !"

#### Arthur Beaulac.

M. l'Abbé Joseph Gélinas, professeur au Séminaire des Trois-Rivières s'est fait le biographe du jeune novice dominicain, ancien élève de cette institution. La brochure est en vente au "Bien Public" et chez l'Auteur, au prix de vingt-cinq centins.

Encore une carrière brisée après les débuts les plus promettants. Arthur Beaulac est mort dans sa famille, à 22 ans, le 30 avril 1913. Durant trois longues années, la maladie qui l'emporta lui avait donné juste assez de répit pour essayer de la vie religieuse, et laisser à ses frères d'adoption le plus reconfortant souvenir.

Il fit son sacrifice noblement et sans phrases, bien qu'il succombât au mal éligiaque par excellence : la phtysie. Il aurait eu raison plus que tout autre, semble t-il, de se cramponner à l'existence, à cause de ses talents remarquables et des perspectives offertes à la jeunesse de nos jours. Songez qu'il achevait ses études, au moment où nos collèges classiques ouvraient une fenêtre sur la rue pour permettre aux élèves de s'intéresser au mouvement social. Sans négliger ses études de classe, notre ardent jeune homme avait pris part aux travaux surérogatoires de l'Académie Saint Thomas et du Cercle local de l'A. C. J. C. Plus tard, au sortir de l'hôpital et en attendant l'heure de réaliser son rêve monastique, il avait fondé au "Bien Public" une tribune que de grands quotidiens devaient adopter par la suite : *Le coin des jeunes*. Deux fois par semaine, et durant plusieurs mois, avaient paru, sous la signature de *Jean Baptiste*, d'alertes articles où

se distinguait un esprit positif allié à une aimable jeunesse de sentiment.

C'est dans une vue de foi et les yeux fixés sur le Christ pouvant parfaire une destinée en un jour, que le pauvre malade abandonna ses magnifiques ébauches. A cause de cela, on peut dire qu'il a beaucoup vécu et fortement agi. Et ce volume, où il n'est question que de souffrances et d'illusions, devrait être cependant médité par une jeunesse enthousiaste, et passer de main en main comme le flambeau des coureurs antiques.

### Audience Pontificale.

Le 20 décembre 1914, le personnel enseignant, les élèves et quelques amis de notre *Collège Angélique*, à Rome, furent admis à une audience spéciale et solennelle de Sa Sainteté Benoît XV. Près de deux cents religieux et ecclésiastiques comptaient au nombre des privilégiés. On avouera qu'une telle affluence à la reprise des cours, malgré ces temps calamiteux, est de bon augure pour l'avenir de cette grande institution.

*Collège pontifical, international, angélique*, ces trois titres fournirent de hautes pensées au Révérendissime Maître-Général dans l'allocution qu'il adressa au Souverain Pontife. Et Sa Sainteté Elle-même, dans sa réponse toute d'encouragement et de bienveillance, fit ressortir ces trois caractères, en insistant sur cette idée qu'une université devient *internationale*, non seulement parcequ'elle est ouverte aux étudiants de tout pays, mais encore et surtout, parce qu'on y puise des principes supérieurs et des sentiments de large charité dépassant l'étroitesse du sentiment patriotique.

### Anniversaires.

Les 4 et 11 octobre dernier, Son Excellence Mgr André Frühwirth, ancien Maître-Général de notre Ordre, archevêque titulaire d'Héraclée et Nonce apostolique à Munich, célébrait, tour à tour dans les monastères de Vienne et de Gratz, le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa profession religieuse, émise dans ce dernier couvent, le 13 septembre, 1864. Rien ne manquait à ces fêtes grandioses, ni les concours de peuple, ni les vœux et prières des Frères et Sœurs de l'illustre jubilaire, ni surtout les bénédictions du Chef de l'Eglise.

Un autre événement intime a réjoui la famille dominicaine, le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, alors que le Révérendissime Père Hyacinthe-M. Cormier, Maître-Général de l'Ordre, entrait dans sa 83<sup>e</sup> année. A cette occasion, plusieurs sommités ecclésiastiques se rendirent à l'"Angelico". Sa Grandeur Mgr Pie-Thomas Boggiani, Assesseur de la Consistoriale, présenta les vœux de l'assemblée au vénérable octogénaire, et se plut à louer sa persistante vitalité d'esprit et de cœur dans un corps peu robuste d'apparence et sous les cheveux blancs.

### Promotions.

Ont été promus récemment : le T. R. P. Manser, au rectorat de l'Université de Fribourg, en Suisse ; le T. R. P. Schultes, aux fonctions de Théologien thomiste du Couvent bénédictin d'Ettal, en Bavière, et le R. P. Callus, à la chaire de Théologie Dogmatique du Séminaire Episcopal de Malte.

### Notre enquête.

Les réponses à notre enquête sur la foi auprès des personnes de la classe instruite se font nombreuses et de plus en plus intéressantes. Quelques unes même nécessitent une réponse particulière et détaillée qui viendra en son lieu. Cependant, comme ces "témoignages" ne réunissent pas suffisamment de traits communs pour permettre d'en dégager une vue d'ensemble, le rapporteur préfère attendre quelques semaines, avant de communiquer ses observations au public. Les réponses peuvent être anonymes ou pseudonymes et le questionnaire se lit comme suit :

1° Avez-vous quelques difficultés au sujet des vérités de foi ? Sur quel point portent ces difficultés ?

2° Parmi les livres que vous avez lus, de science, de philosophie ou de littérature, quels sont ceux qui paraissent vous avoir davantage influencé ?

fr. M. A. L., O. P.